

A notifier par la chancellerie d'Etat à :	Finances 1.....	3211.GS.me PROJET 03:09:90	Timbre du Conseil d'Etat
.....	Instruction 1.....	d'arrêté présenté par le département	
.....	Police 2.....	<u>Intérieur et Agriculture</u>	
.....	Travaux 3.....		
.....	Intérieur 3.....	Sautier 3.....	Feuille d'avis ?
Adresse:	Economie	Serv. légial.	OUI - NON
.....	Prévoyance	CIA ou CP	
.....	Militaire	Bur. habit. 1.....	Presse ?
.....	Chancellerie 1.....	Intéressés	OUI - NON

ARRÊTÉ

relatif à la révision de la dénomination des artères sur le territoire des communes d'AVULLY, CARTIGNY, CHOULEX, COLLONGE-BELLERIVE, COLOGNY, DARDAGNY, LANCY, PLAN-les-OUATES, PRESINGE, VERNIER et VERSOIX

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la nécessité de respecter la systématique orthographique des dénominations sur l'ensemble du territoire du canton, et de mettre à jour leurs tenants et aboutissants ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

A R R E T E

de modifier les arrêtés du Conseil d'Etat suivants :

1. ACE du 26 janvier 1977 (AVULLY)

Chemin de La-Touvière (lieu-dit) CV 56456

à l'artère sans issue, partant de la route d'Avully (au Moulin Vuarin) en direction de La-Touvière.

2. ACE du 8 juin 1976 (CARTIGNY)

Chemin de La-Passe (lieu-dit)

à l'artère partant de la route de Vallière et aboutissant au chemin de Tre-la-Villa.

./.